

MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121.10 du Code des collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, salle du Conseil Municipal

JEUDI 06 JUILLET 2023, à 18 heures 30

Publié le 29 juin 2023

Le Maire,



ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance
Rapport du Maire (art. L 2122-23 du CGCT)
Approbation du PV de la séance du 23 mai 2023

FINANCES

- 1 - Décision Modificative n°1 - Budget Communal
- 2 - Régie Base Nautique - Prise en charge du déficit par la commune du Palais-sur-Vienne
- 3 - Budget Communal - Admission en non-valeur
- 4 - Association CRCL 87 : demande de subvention exceptionnelle

MARCHES PUBLICS

- 5 - Convention pour la production et la livraison de repas à destination de la commune de Boisseuil
- 6 - Renouvellement de la convention de partenariat pour la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics

CULTURE

- 7 - Centre Culturel - Braderie de livres - vente de documents exclus des collections du centre culturel

RESSOURCES HUMAINES

- 8 - Modification du tableau des emplois

AMENAGEMENT

- 9 - Cession des parcelles AP0194 et AP0190 à un particulier
- 10 - Cession de terrain pour la réalisation de la voie verte
- 11 - Modification de la convention de mise à disposition du service voirie à Limoges Métropole
- 12 - Dénomination des stades Dimitru, du Gravier et de la salle Dujardin en « Complexe sportif Damien Chouly »

ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE

- 13 - Convention Eco pâturage sur les bords de Vienne
- 14 - PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)
- 15 - Convention de passage pour les chemins de randonnées
- 16 - Convention dans le cadre des travaux d'effacement de l'étang Suzanne Valadon